
MAIRIE
DE

PORTE PUYMORENS

66760 PORTE-PUYMORENS

TEL : 04.68.04.82.20

FAX : 04.68.04.94.57

E.mail :mairie.porte@orange.fr

Compte rendu du Conseil Municipal avril 2015

Tout le Conseil Municipal était présent :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du C.C.A.S. présenté par le Receveur municipal de Saillagouse

Le Conseil Municipal vote le compte administratif du C.C.A.S faisant ressortir un excédent de fonctionnement de 2155 € 83 somme qui sera affectée en recettes de fonctionnement

Le Conseil Municipal vote le budget primitif du C.C.A.S. Montant des Dépenses 2155 € 83, recettes 2155 € 83

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales. Les taux sont inchangés soit :

Taxe habitation 12,89

Taxe foncière 25,15

Taxe non bâti 67.80

Vote du budget primitif à l'unanimité.

Suite au dysfonctionnement des accès par la RN 20 et le train, causés par le risque d'éboulement à Luzenac, le Conseil Municipal soutient la démarche de plainte auprès du procureur de la république pour le non-respect du contrat social républicain, d'abandon de population, de la mise en danger économique et sociale de nos territoires, s'associe au rassemblement du 20 avril à Luzenac et autorise le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'application de cette démarche.

Le conseil Municipal renouvelle le droit de voirie a Thibault Roboam parcelle A 1469 pour y exploiter une buvette-snack de mai à octobre le loyer reste identique soit 200 € H.T.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une plainte, le gérant de Tyrovol doit enlever les locaux d'accueil. Celui-ci aurait décidé de faire un recours auprès du Tribunal, le conseil municipal ne peut intervenir dans cette affaire de droit privé, mais maintien sa décision de faire classer cette zone en « pastorale et touristique » afin de pouvoir exploiter le potentiel touristique de cette vallée

Le Maire
Jean Ribot